

Présentation

Les activités aqua bébé et petit dauphin ont pour objectif de familiariser l'enfant avec le milieu aquatique, en confiance, avec la participation de ses parents.

Les activités sont encadrées par un éducateur sportif diplômé d'Etat, et se déroulent de septembre jusqu'à juin, à l'exception des vacances scolaires, jours fériés, et périodes de vidanges. Elles ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un certificat médical de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de l'activité choisie, est obligatoire afin de valider définitivement votre inscription.

Pour participer à l'activité aqua bébé et/ou petit dauphin, il est préconisé d'avoir fait la 3^e injection du vaccin DT Polio. Pendant toute la durée de la séance, l'enfant reste sous la responsabilité et la garde des ses parents et/ou de son représentant légal.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

Les tarifs 2020/2021

(de septembre 2020 à juin 2021)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2020/2021, les tarifs sont les suivants :

- 208 € pour la session
- 187 € pour une inscription complémentaire annuelle (dans le cas de 2 inscriptions ou plus d'une même famille pour une activité annuelle)
- 109 € semestriel

Les usagers lésés par une perte de séances durant la période COVID rattraperont les cours au prorata.

L'inscription à une activité est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :

> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procèdera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme. Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ni rattrapage ne sera possible.

Dans le cas où vous devez interrompre la session de manière définitive pour des raisons médicales : un remboursement des séances restantes ne pourra intervenir qu'après réception d'un certificat de votre médecin attestant de l'inaptitude à suivre l'activité jusqu'à son terme et précisant sa date d'effet.

Toute demande doit être faite par courrier à :

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué aux piscines et atoutsport – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.

En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au 02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh. Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président de Quimper Bretagne Occidentale – Service des piscines – 159 boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le Conseiller communautaire délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 boulevard de Créac'h Gwen – 29000 Quimper

Piscine Aquarive

159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Aqua bébé

- de 6 mois à 5 ans

Petit dauphin

- de 5 à 6 ans

Session 2020/2021

Piscines de



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Les objectifs de cette activité

Les objectifs de cette activité ne sont pas d'apprendre à nager, mais bien plus !

La découverte du milieu aquatique de l'enfant avec ses parents :

- découvertes sensorielles
- activités motrices
- développement psycho-affectif
- éveil social de l'enfant

La familiarisation du jeune enfant à l'eau

- aisance, autonomie dans le milieu aquatique
- développement psychomoteur de l'enfant
- amener l'enfant à s'adapter librement à son rythme au milieu aquatique.

Cette découverte se réalise par le plaisir du jeu. La présence régulière à l'activité favorise la progression de l'enfant en vue d'acquiescer son autonomie en milieu aquatique.

Organisation pédagogique des séances

6 mois à 18 mois 9h30 à 10h00	18 mois à 3 ans 10h05 à 10h35	3 ans à 5 ans 10h40 à 11h10	5 ans à 6 ans «les petits dauphins» 11h20 à 12h00
1 ^{re} partie cours collectif parents / enfants, d'une durée de 20 minutes environ.	1 ^{re} partie conseils collectifs et conseils individuels. Mise en place de situations pédagogiques.	animation allant vers l'autonomie de l'enfant avec participation active des parents	activité de transition entre la fin d'aqua bébé et le début de l'apprentissage de la natation, avec participation active des parents , il est impératif que l'enfant soit déjà à l'aise dans l'eau (il s'allonge, se déplace dans l'eau et immerge la tête), test
2 ^e partie conseils individuels : activité libre parents / enfants, rencontres et échanges entre les parents, d'une durée de 10 minutes.	2 ^e partie activité libre parents / enfants		

L'eau des bassins est chauffée à 32° et bénéficie d'un renouvellement complet pendant de la nuit afin d'offrir des conditions optimales d'accueil.

Du matériel spécifique est mis à disposition, en adéquation avec les âges des participants.

Utilisation du toboggan : l'accès au toboggan est réglementé par le maître nageur dispensant l'activité.



Horaires : entre 9h30 et 12h00 le samedi

- 9h30 à 10h00 bébés de 6 mois à 18 mois
- 10h05 à 10h35 bébés de 18 mois à 3 ans
- 10h40 à 11h10 enfants de 3 ans à 5 ans
- 11h20 à 12h00 enfants de 5 ans à 6 ans

Encadrement

- un éducateur sportif en pédagogie
- un éducateur sportif en surveillance

À chaque fin de séance : évacuation impérative des bassins.

Début de l'activité le samedi 19 septembre 2020. Cours une fois par semaine.

Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Inscriptions avant le premier cours le samedi 19 septembre 2020 (prévoir 1/2 heure avant)

Conduites des séances

- Ne pas utiliser toujours le même matériel de flottaison, afin que l'enfant n'ait pas l'occasion de se conditionner à un mode d'équilibre artificiel, en outre une séquence de la séance devra toujours se dérouler sans matériel.
- Éviter de lui mettre systématiquement des brassards dès le début de la séance.
- Varier les situations, en s'inspirant des initiatives de l'enfant.
- Éviter de trop manipuler l'enfant : ne pas jeter l'enfant en l'air, ne pas forcer sur le matériel qui ne lui plaît pas, etc.
- Ne pas imposer la position horizontale, mais laisser l'enfant découvrir par lui-même son équilibre et sa propulsion dans l'eau.

Conseils

Dans cette activité où les enfants dépensent beaucoup d'énergie, il est indispensable de compenser ces pertes par une alimentation adaptée qui seule permettra de réaliser les conditions d'un bon équilibre énergétique.

- Une heure avant la séance dans l'eau (selon l'âge de l'enfant) : un biberon de lait chaud, bouillie, pain, semoule
- Si l'enfant prend son repas un quart d'heure avant la séance, il faut lui donner un sucre qui donne rapidement de la chaleur : boisson sucrée, petits pots de fruits
- Après la séance : boisson sucrée, gâteaux secs.
- Dans la mesure du possible, éviter de donner à manger à l'enfant sur les plages de la piscine.
- Activité non recommandée aux enfants présentant des troubles du rythme cardiaque ou ORL grave.

Conditions d'inscriptions

- **Certificat médical de l'enfant obligatoire** (2^e injection vaccin DT POLIO obligatoire).
 - Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'activité ne sera autorisé qu'après le dépôt complet du dossier d'inscription.
 - **Test recommandé pour les 5 - 6 ans** (prévoir bonnet et maillot de bain)
 - Les frères et sœurs de l'enfant, ainsi que ses grands parents, oncles et tantes, ne sont pas admis durant les cours.
- RAPPEL :** les shorts de bain, les caleçons de bain et les bermudas sont interdits dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale, y compris pour les bébés.
- Port du bonnet de bain obligatoire pour les parents accompagnateurs.

Les tarifs 2020/2021

(de septembre 2020 à août 2021)

- 208 € la session
- 187 € pour une inscription complémentaire annuelle *
- 109 € semestriel

Les usagers lésés par une perte de séances durant la période COVID rattraperont les cours au prorata ou reconduiront leur inscription à un tarif adapté : 140 € l'année.

Modes de paiement acceptés

espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupons sport ANCV.

* Deux inscriptions annuelles ou plus d'une même famille